

Commune de SAINT-GILLES  
M. Th Van Campenhout  
Echevin de l'Urbanisme  
Place Maurice Van Meenen, 39  
1060 BRUXELLES

V/Réf : PU2015-58 10715 (corr. A. El Bakkali)  
N/Réf : GM/AH/SGL-2.378/s.60\_CT  
Annexe : 1 dossier  
+ notice inventaire du patrimoine architectural

Bruxelles,

Monsieur l'Echevin,

Objet : SAINT-GILLES. Rue Henri Wafelaerts, 64.  
Modification du nombre et de la répartition des logements, modification de la façade avant et ajout de lucarnes en toitures avant et arrière.  
Demande de permis d'urbanisme. **Avis de la CRMS**

En réponse à votre courrier du 24/01/2017, reçu le 26/01, le point mentionné sous rubrique a été porté à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 22/02/2017.

Le dossier concerne une maison de style éclectique réalisée en 1902 selon les plans des architectes Paul Le Clerc et frères. Le bien est situé dans la zone de protection de l'ancienne clinique du Docteur Van Neck sise 53, rue Wafelaerts et est repris à l'inventaire du patrimoine architectural de Saint-Gilles. La demande vise la subdivision de l'immeuble en plusieurs logements ainsi que la rénovation des façades et l'ajout d'ouvertures en toitures avant et arrière.

Le projet ne porte pas atteinte au bien protégé et à sa zone de protection : la CRMS ne formule dès lors pas de remarques particulières et recommande de respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur ainsi que les caractéristiques intrinsèques du patrimoine, décrites dans l'inventaire (voir notice en annexe).

Dans ce cadre, il conviendrait de conserver les deux lucarnes en toiture avant dans leur état et dans leurs dimensions existants. Marquées par un couronnement pittoresque en pavillon, elles constituent des éléments très caractéristiques de la typologie du bien, qui font partie intégrante de la composition de la façade. L'élargissement de la lucarne de gauche devrait être évité, d'autant que cette modification ne constituerait pas une amélioration significative des qualités de vie du logement qui est prévu au dernier étage.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de Concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

C.c. : - B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Kreutz ;  
- B.D.U. – D.U. : Mme Fl. Vanderbecq.